



HAL
open science

Le centre national d'entraînement en altitude de Font-Romeu : réfraction locale d'une politique nationale

Sébastien Fleuriel, Bruno Papin, Baptiste Viaud

► **To cite this version:**

Sébastien Fleuriel, Bruno Papin, Baptiste Viaud. Le centre national d'entraînement en altitude de Font-Romeu : réfraction locale d'une politique nationale. *Sud-Ouest Européen*, 2020, 49, pp.65-78. halshs-03053558

HAL Id: halshs-03053558

<https://shs.hal.science/halshs-03053558>

Submitted on 11 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le centre national d'entraînement en altitude de Font-Romeu : réfraction locale d'une politique nationale

Fleuriel Sébastien, professeur des universités, CENS Umr CNRS 6025 Université de Nantes, Chemin de la Censive du Tertre BP 81227 44312 NANTES Cedex 3, sebastien.fleuriel@univ-nantes.fr

Papin Bruno, maître de conférence, CENS Umr CNRS 6025 Université de Nantes, Chemin de la Censive du Tertre BP 81227 44312 NANTES Cedex 3, bruno.papin@univ-nantes.fr

Viaud Baptiste, maître de conférence, CENS Umr CNRS 6025 Université de Nantes, Chemin de la Censive du Tertre BP 81227 44312 NANTES Cedex 3, baptiste.viaud@univ-nantes.fr

Résumé

L'enjeu de cette contribution est de porter le regard sur les conditions d'émergence du centre national d'entraînement en altitude (CNEA) pour éclairer les relations entre le national et le local. Font-Romeu porte indubitablement la marque du national lorsque le CNEA relève d'un arbitrage ministériel déterminant sans lequel l'établissement n'aurait pas vu le jour. Pour autant, sa mise en œuvre devient possible par l'intervention des dirigeants locaux. Les diverses archives mobilisées ici montrent finalement que Font-Romeu constitue une innovation car elle entrecroise plusieurs administrations dans un contexte politique privilégiant la planification de manière relativement cloisonnée et un lieu d'expérimentation qui a pu inspirer les politiques sportives développées dans les années qui ont suivi.

Mots clés : Etat, territoire, sport, institution, établissement public.

Summary

This contribution aims to investigate the conditions enabling the establishment of the National High Altitude Training Centre (CNEA) in order to shed light on the relationship between national and local levels. As decisive ministerial arbitration was instrumental in the foundation of the CNEA, Font-Romeu is undoubtedly the result of national-level decision-making. However, its implementation was made possible by the intervention of local leaders. The various archives mobilised in this paper finally show that Font-Romeu is an innovative institution. Firstly, it crosses several administrations in a political context that favours planning in a relatively compartmentalised manner. Secondly, it is a place of experimentation that would inspire the sports policies developed in the years that followed.

Key Words : State, territory, sport, institution, public establishment

Resumen

El reto de esta contribución es examinar las condiciones para la aparición del Centro Nacional de Entrenamiento en Alta Altitud (CNEA) a fin de arrojar luz sobre la relación entre lo nacional y lo local. Font-Romeu lleva sin duda la marca de lo nacional cuando la CNEA se somete a un arbitraje ministerial decisivo sin el cual esta institución no habría visto la luz. Sin embargo, su aplicación es posible gracias a la intervención de los dirigentes locales. Los diferentes archivos movilizados aquí demuestran finalmente que Font-Romeu es una innovación porque pone en relación varias administraciones en un contexto político que favorece la planificación de manera relativamente compartimentada y un lugar de experimentación que ha podido inspirar las políticas deportivas desarrolladas en los años siguientes.

Palabras clave: Estado, territorio, deporte, institución, organismo público.

Le centre national d'entraînement en altitude de Font-Romeu : réfraction locale d'une politique nationale

Introduction : Font-Romeu, un objet protéiforme

La station de montagne des Pyrénées Orientales de Font-Romeu est rarement ignorée du monde sportif. Rendue célèbre avec l'accueil de la délégation française pour les jeux olympiques de Mexico (1968) puis par la suite avec la venue dans les années 1980 de la sélection nationale française de football en préparation de la coupe d'Europe¹, Font-Romeu jouit en effet d'une certaine renommée nationale comme internationale liée pour l'essentiel à sa position géographique de village d'altitude qui en fait un lieu idéal de préparation physique pour les athlètes. En dépit de sa célébrité, Font-Romeu reste cependant un objet bien mal connu et difficile à cerner. Quasiment entendue comme une marque ou un label, Font-Romeu se caractérise par une riche histoire (Baudet, 1987 ; Bartczak et Rage, 2004) : elle désigne tout à la fois sa localité, sa commune fusionnée avec celles d'Odeillo et Via², sa forêt domaniale, son domaine skiable de Pyrénées 2000 dont la station est créée dès 1921 avec une première remontée mécanique datant de 1937 qui vient notamment s'adosser à la construction du Grand Hôtel inauguré pour sa part le 28 juillet 1913 (figure 1). A la notion de collectivité territoriale vient s'ajouter la référence à des établissements à caractère public tels que les lycée et collège climatiques et sportifs de Font-Romeu, le centre national d'entraînement en altitude (CNEA) dit encore cité pré-olympique, le CREPS et plus récemment encore l'UFR Staps³. Dotée d'une piscine olympique, d'une patinoire, d'un terrain de golf, d'une piste d'athlétisme, ..., Font-Romeu indique par conséquent une entité territoriale que les équipements collectifs particuliers de portée nationale rendent célèbre bien au-delà de sa seule sphère locale. Pour qu'une telle notoriété puisse s'envisager, l'engagement des pouvoirs publics dans toutes leurs strates, depuis les collectivités locales jusqu'à l'Etat, est avéré en participant à la décision et au financement des différents projets qui contribuent au renom de la commune. Ici, la question des échelles de grandeur ne semble pas pertinente pour appréhender ce qui ressemble manifestement à un « petit » village fort de ses quelques 1941 habitants (selon le recensement de la population française de 2016) dont la popularité est cependant grande au regard des équipements disponibles et de la qualité des sportifs qu'il accueille. Mais Font-Romeu n'est pas le produit de la seule action publique, c'est aussi un objet social hybride qui se place à la croisée de la sociologie de la performance de par son établissement dédié à la préparation physique, de la sociologie de l'éducation de par l'implication de son collège et de son lycée, de la sociologie de la médecine de par son positionnement en altitude, de la sociologie de l'enseignement supérieur par la présence de l'UFR Staps. Selon cette perspective, Font-Romeu est un improbable concentré de toutes ces dimensions sur un même lieu et intéresse les sciences sociales en ce qu'il convient de déplier méthodiquement chacune d'entre elles pour démêler l'écheveau et en cerner toute la densité.

Pour ce faire et répondre à l'exigence d'une socio-histoire de l'établissement explorant ses multiples dimensions, nous nous sommes attachés à diversifier les matériaux et sources d'enquête. Dans le cadre d'un projet de célébration du cinquantenaire du CNEA programmé en juillet 2018, un groupe d'anciens élèves du lycée impliqués dans l'organisation de l'événement a pris contact avec nous dès 2016 pour

¹ La venue de l'équipe de France de Football masculine à Font-Romeu en 1981 a donné lieu à un reportage réalisé par Antenne 2 et diffusé pour Stade 2 le 27 décembre 1981. Il est consultable en ligne sur les archives de l'INA au lien suivant : <https://www.ina.fr/video/CAB8101857201>. La sélection nationale viendra plusieurs fois en préparation à Font-Romeu au cours de la décennie 1980.

² La commune de Via est rattachée à celle d'Odeillo en 1822, qui fusionnent toutes deux avec Font-Romeu en 1957.

³ Implanté à Font-Romeu en 1997 sous la forme initiale d'un département, le Staps est transformé en unité de formation et de recherche (UFR) en 2019 et dépend de l'université de Perpignan Via Domitia.

expertiser le fonds d'archives retrouvé dans les sous-sols. Initialement sollicités pour évaluer et inventorier ces archives, nous avons alors mis à profit nos séjours sur place pour réaliser des entretiens semi-directifs auprès des acteurs locaux qui ont participé à, ou plus simplement vécu, l'édification de l'établissement⁴. Au total, quinze entretiens menés auprès d'anciens personnels administratifs, enseignants, personnels médical et paramédical, ou encore anciens élèves du lycée, ont permis de retracer dans le détail l'histoire du CNEA et la perception qui en est faite localement. Parallèlement, l'inventaire réalisé lors du 1^{er} séjour porte sur une quarantaine de pièces de dossier présentant tout à la fois des documents relatifs à l'instruction administrative du projet initial, des éléments relatifs au chantier de construction, des rapports d'inspection statuant sur l'avenir de l'établissement, des données statistiques sur les élèves sportifs accueillis dans les sections, des coupures de presse, des photographies, etc. Ce premier fonds, probablement constitué sans véritables intentions ni méthodes archivistiques, s'est vu complété par des recherches développées aux archives nationales à Paris, aux archives départementales des Pyrénées Orientales à Perpignan, aux archives municipales de Font-Romeu-Odeillo-Via et de Briançon. Enfin, une enquête par questionnaires a été développée auprès des lycéens passés par l'établissement scolaire de Font-Romeu en s'appuyant sur l'animation d'un réseau social constitué principalement d'anciens élèves échangeant sur leur expérience juvénile passée. Si nous n'exploitons pas les résultats de cette enquête dans cet article qui comprend 408 réponses, nous souhaitons cependant la mentionner pour souligner la forte implication de ce réseau d'anciens dans le travail mémoriel accompli autour de l'établissement. Le CNEA étant un projet à la fois local et national, nous nous sommes par conséquent efforcés de varier la localisation-même de nos sources pour se donner une meilleure chance d'appréhender les différents niveaux de perception et d'instruction du projet par les différents acteurs intéressés. De cette démarche, attentive à ne pas se laisser définitivement enfermer par le niveau territorial par lequel le chercheur entre dans son objet, il résulte que nos recherches permettent d'organiser une double ligne d'analyse : Font-Romeu porte indubitablement la marque du national avec une empreinte de l'Etat principalement repérée par l'intervention des ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse et des sports. La première partie de notre texte s'efforce ainsi de rappeler le contexte de cette intervention, son caractère profondément structurant ainsi que l'effet de renommée que cette intervention produit sur la commune. Mais Font-Romeu ne se limite pas au seul rôle de récipiendaire d'une politique d'Etat conçue dans une perspective de désenclavement. Le croisement de nos sources montre également en quoi la réalité locale met au travail le national, et à bien des égards l'inspire dans l'élaboration sinon de modèles, du moins de solutions susceptibles d'être à l'occasion répliquées ailleurs ou à une autre échelle. La seconde partie s'attache alors à fournir des exemples de ces retours vers le national, parfois préfigurateurs de dispositifs de plus grande envergure tels que l'institution de l'INSEP ou encore le développement des sections sport-études.

⁴ Deux équipes constituées de Bruno Papin et Baptiste Viaud pour le CENS-Université de Nantes et de Taeib El Boujjoufi (Clersé), Sébastien Fleuriel (Clersé), Stephan Mierzejewski (Reciffe), Manuel Schotté (CERAPS) pour les universités de Lille et Artois, ont ainsi monté deux séjours à Font-Romeu en 2017 et 2018.

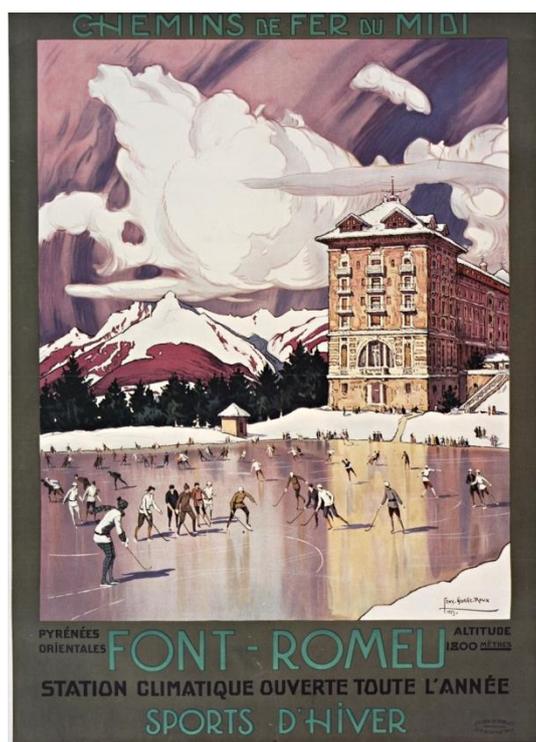


Figure 1 : Affiche promotionnelle de la station climatique Font-Romeu et de son Grand Hôtel. 1923. Source gallica.bnf.fr / BnF

La sainte vierge ou le pouvoir structurant de l'Etat

« Vous verrez, tout ce qu'on a eu, c'est grâce à la vierge. Si on a eu le train, c'est grâce à la vierge, si on a eu le sanatorium, c'est grâce à la vierge, si on a eu un palace, c'est grâce à la vierge ! [...] Ça tombait... ça tombait du ciel, quoi, c'est pas tombé sur le village d'à côté hein ! » (Entretien avec le maire de Font-Romeu-Odeillo-Via du 7 novembre 2017)

Ce n'est sans doute pas un hasard si ce sont par ces mots que l'actuel maire de Font-Romeu évoque en entretien les destinées de la commune qu'il dirige. Au-delà du trait d'humour, ces remarques viennent rappeler les ressources externes avec lesquelles les locaux ont dû compter pour se développer. Edifié au cours du 17^e, l'ermitage de Notre Dame de Font-Romeu abrite en effet parmi ses bâtiments une fontaine qui donne selon toutes probabilités son nom à la commune et qui demeure connue pour les guérisons miraculeuses dont ses eaux seraient responsables : « Font-Romeu » signifiant en effet « Fontaine-du-Pèlerin » et « romeu » renvoyant à l'origine au pèlerin en route vers Rome, puis, par extension, tout pèlerin, en particulier en route pour Saint-Jacques de Compostelle (Bertrand, 1931, p. 43). S'il ne s'agit pas ici de juger des effets proprement liturgiques du culte local voué à la Vierge, notre propos consiste à souligner combien le développement remarquable de la commune est traditionnellement perçu comme relevant d'une intervention providentielle qui, à défaut d'être véritablement religieuse, relève sans conteste de l'Etat providence dont la puissance publique se déploie jusque dans les lieux les plus reculés du territoire. Les propos de l'édile traduisent au fond l'extériorité de ressources durablement structurantes que la commune n'aurait probablement jamais été en mesure de déployer par elle-même. Poursuivant de manière tout aussi facétieuse ses réflexions, il développait le raisonnement suivant :

« Ah bah, ils avaient l'habitude avec la vierge ! (Rires). Non, mais, j'exagère, mais je la raconte toujours cette histoire. Le conseil municipal, à la fin du 19^e siècle, on leur a dit, (ici, c'est Odeillo, c'est le village le plus pauvre du pays, parce que c'est le plus haut, et qu'on ne peut pas faire beaucoup d'agriculture, et tout ça), et on leur a dit :

- « Est-ce que vous voulez une ligne de chemin de fer ? ».

Evidemment, ils disent :

- Ca va nous coûter combien ?
- Rien.
- Bon, eh bien faites venir la ligne de chemin de fer.
- Mais attention, une ligne de chemin de fer électrique comme à l'image du métro parisien. Il n'y en a pas d'autre au monde.
- Eh bien faites venir, quoi.
- Mais on va vous faire un palace de 300 chambres.
- Combien ça va nous coûter ?
- Rien. Ça va rien vous coûter.
- Mais un palace, ça veut dire quoi ?
- C'est 300 emplois, c'est les gens les plus riches de la planète qui viennent en vacances à Odeillo.
- Bon, écoutez faites venir, quoi.
- Mais ce qu'on va faire, on va faire un grand barrage, une grande retenue d'eau parce qu'il va falloir alimenter en électricité la ligne, et l'eau potable et tout ça.
- Combien ça va nous coûter ?
- Rien. Ne vous inquiétez pas, on s'occupe de tout.

Voilà. Après, on est en pleine période, alors Font-Romeu commence à prendre un petit peu d'ampleur, il y a ce palace au milieu, et puis ça se construit, et puis naît une nouvelle cité, que les cuisiniers qui sont au Grand Hôtel, ils montent des restaurants dans la ville, les coiffeurs des salons de coiffure, les barmen des salons de thé, et prend vie là... voilà et on est en pleine période de la tuberculose. Période de la tuberculose, on s'aperçoit qu'ici, station climatique, on peut soigner la tuberculose avec le soleil. C'est-à-dire tous les malades, on les sort sur des lits sur des grands balcons ensoleillés, quand on regarde le sanatorium, on voit encore ces vestiges. Et on leur dit :

- On va vous monter un sanatorium.
- Combien ça va nous coûter ?
- Rien. Ne vous inquiétez pas.

Arrive une centaine d'emplois et une nouvelle vie là encore. Donc des maisons d'enfants se montent, les soignants et le soignés se rencontrent, se marient, montent ces fameuses maisons d'enfants, et après ça continue, le four solaire.

- Est-ce que vous voulez un four solaire ?
- Qu'est-ce que c'est un four solaire ?

On leur explique que c'est une énergie pas aussi forte que l'énergie nucléaire, mais qui peut faire fondre un caillou avec l'énergie solaire.

- Et on va vous faire le plus grand du monde.
- Ca va nous coûter combien ?
- Rien ! Ne vous inquiétez pas.

Et ils montent le plus grand four solaire du monde à côté. Donc à Font-Romeu, on est habitué à ce que ça nous tombe du ciel quoi. Et quand la cité préolympique tombe. Combien ça va nous coûter ? Là, il faudra participer un petit peu, 700000 francs sur 20 ans. Donc, ça c'était un remboursement de rien du tout. Et puis pour 700000 francs, ils ont eu tout ce qu'il fallait. Tout ce qu'il fallait. Ça a été la seule patinoire d'une station de sport d'hiver entretenue par l'Etat. » (Entretien avec le maire de Font-Romeu-Odeillo-Via du 7 novembre 2017).

Si les pronoms « on » et « ils » restent dans cet extrait plus qu'allusifs dans ceux qu'ils désignent, ils établissent sans ambiguïté un dialogue entre une collectivité vernaculaire et une puissance publique pour le moins englobante dotée d'une vision élargie et à long terme du développement local. Nous pouvons sans grand risque interpréter cette puissance comme étant celle de l'intervention de l'Etat dans toutes ses

strates et toutes ses formes institutionnelles (Bourdieu *et al.*, 2000). Notre analyse ne consiste pour autant pas à prendre au premier degré la passivité supposée de la population indigène face au déploiement unilatéral d'une politique impérative d'Etat, mais bien d'apercevoir l'empreinte fortement structurante de la collectivité nationale sur un espace local. Appréhendée en termes de ressources, la question n'entretient aucun doute ni sur l'origine, ni sur la relative extériorité de celles-ci, contribuant à donner cette impression qu'elles tombent finalement du ciel. Concernant plus particulièrement le centre national d'entraînement en altitude (CNEA), son implantation (Figure 2) relève ainsi bien de la décision publique et d'un arbitrage ministériel déterminant sans lesquels l'établissement n'aurait pas vu le jour. Dans un contexte national de production intensive de la performance sportive, l'Etat par la voie de son ministère dédié⁵, joue un rôle de plus en plus prépondérant dans la préparation de ses élites sportives (Fleuriel et Schotté, 2015). Après les résultats décevants des jeux de Rome en 1960 puis de Tokyo en 1964, la perspective des jeux de Mexico constitue alors un enjeu crucial pour l'administration centrale, avec comme problématique singulière la question de l'altitude élevée de la ville où prendront part les compétitions⁶.



Figure 2 : Plan d'implantation du CNEA et de ses équipements sportifs. Source : *France Soir*, 24/11/1965

Emerge alors par anticipation l'idée de préparer la future délégation française dans des conditions réputées analogues à celles de Mexico, notamment du point de vue du climat et de l'altitude. Des « stages d'oxygénation » sont ainsi organisés dès janvier 1964, puis un « stage sportif » de trois semaines est programmé à Font-Romeu le 15 septembre de l'année 1965. La note produite par les renseignements généraux souligne notamment que ce stage « réunira une trentaine d'athlètes qui se rendront ensuite à

⁵ Succédant au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports constitué en 1963, le premier ministère consacré à part entière à la jeunesse et aux sports, piloté par François Missoffe est créé en 1966. Il redevient secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre de 1968 à 1974.

⁶ Mexico qui accueille les jeux olympiques d'été du 12 au 27 octobre 1968 est en effet située à une altitude de 2200 mètres.

Mexico où ils seront confrontés à d'autres sportifs français n'ayant subi aucune préparation spéciale d'altitude. Leur comportement servira de test quant aux bienfaits d'un entraînement préalable à Font-Romeu. Ce groupe d'athlètes est composé de 6 nageurs, d'une équipe d'athlétisme, d'escrimeurs et de boxeurs » (Source : Note de la direction des renseignements généraux du 3 septembre 1965, Archives Départementales de Pyrénées Orientales, cote 1419 W 96).

Sans reconstituer ici tout le processus de la décision publique qui conduit au choix de Font-Romeu, nous voudrions simplement rappeler quelques éléments de contexte dans lequel celle-ci se réalise. D'autres villes se sont en effet portées candidates à l'accueil de la préparation olympique dans la perspective des jeux de Mexico, notamment Tignes et Briançon. Concernant la ville de Briançon, le maire s'adresse à Maurice Herzog secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports dans un courrier daté du 12 avril 1965 ventant les mérites de la candidature de la commune en termes d'infrastructures, de capacité d'accueil, etc. La réponse négative vient dès le 24 mai 1965 par le Directeur des sports, Marceau Crespin (Le Noé, 2014), qui précise qu'« un programme d'étude a déjà été mis sur pied et doit comporter des recherches pratiques et poussées dans notre base de Font-Romeu qui correspond dans le cadre des microclimats français au climat le plus proche de celui de Mexico ». (Sources : Archives Municipales de Briançon, dossier « Jeux de Mexico de 1968 »). Font-Romeu étant située aux alentours de 1800 mètres d'altitude⁷, l'évidence de l'argument climatique ne doit pas faire oublier que le projet proprement sportif rencontre d'autres attentes locales en matière d'infrastructures au premier rang desquelles l'absence d'établissement scolaire de second degré se fait de plus en plus explicite. Le besoin est déjà exprimé dès les années 1960 autour du climatérisme de la station qui cherche un débouché pour les enfants asthmatiques accueillis dans les maisons d'enfants. Cette préoccupation apparaît régulièrement à l'ordre du jour des conseils municipaux de la commune qui dès 1960 délibèrent favorablement pour une « offre de terrain pour construction lycée climatique » et « confirment ses précédents engagements pour la construction à Font-Romeu d'un établissement d'enseignement scolaire du second degré mettant à la disposition des services de l'éducation nationale une parcelle de forêt communale de cinq hectares. » (Source : délibération municipale du 3 novembre 1960, page 68). Mais cette préoccupation ne trouve guère d'écho favorable auprès du ministère de l'Education nationale qui refuse d'inscrire un nouvel établissement sur la carte scolaire, le préfet des Pyrénées Orientales précisant en effet au député des Pyrénées Orientales, Arthur Conte, dans son courrier du 11 avril 1961 qu'il a « le regret de [lui] faire connaître après avis défavorable de la commission nationale de la carte scolaire, [il n'a] pu retenir cette opération parmi celles dont le financement sera envisagé en 1962. » (Source : archives départementales de Pyrénées Orientales, Cote 1183W 22). Réitérée sans succès à plusieurs reprises, la demande connaît pourtant un essor nouveau dès lors qu'elle vient redoubler le besoin sportif qui se formule de manière plus en plus pressante à mesure qu'on s'approche des jeux de Mexico. Cette combinaison originale ouvre alors une fenêtre d'opportunité inédite où plusieurs institutions de la puissance publique, notamment celles de l'éducation nationale et celles du sport, agrègent leurs efforts, et surtout leurs ressources (Encadré 1), pour développer un projet commun et profitable à plusieurs populations cibles : les enfants du secteur, les enfants asthmatiques et les sportifs. Associée à l'existence d'autres infrastructures d'exception que sont notamment le développement du train électrique desservant tout le plateau de Cerdagne⁸, le grand hôtel, le domaine skiable, et concomitamment le four solaire, l'hypothèse d'avantages cumulatifs susceptibles d'avoir contribué à l'arbitrage final nous semble crédible. C'est sans doute la conjonction d'attentes institutionnelles multiples qui permet de déboucher sur le projet, jusqu'alors inédit, de financer et construire un établissement hybride à vocation aussi bien scolaire, sanitaire que sportive. C'est cette même conjonction, impliquant par nature un coût de coordination élevé,

⁷ Exactement 1750 mètres pour le centre de Font-Romeu, le lycée et ses équipements sont pour leur part localisés plus haut sur un plateau naturel situé à 1850 mètres d'altitude.

⁸ Il s'agit de la ligne de Villefranche – Vernet-les-Bains à Latour-de-Carol, également appelée ligne de Cerdagne et plus familièrement encore désignée comme étant celle du *train jaune*. Achevée en 1929, la ligne est rendue célèbre pour les ouvrages d'art qu'elle exploite, notamment deux viaducs aujourd'hui classés monuments historiques.

qui explique à la fois les retards constatés dans la prise de décision pour lancer le chantier de construction (Figure 3), et la capacité à le réaliser en un temps record une fois cette décision prise. Enfin, ces caractéristiques rappellent qu'en tout état de cause, il s'agit bien, de par sa vocation sportive, d'un projet à caractère national, et si l'implantation demeure par essence locale, elle a été dans son principe initial une affaire d'Etat qui, comme le souligne le maire de Font-Romeu, a intéressé au premier chef ses représentants nationaux (Figure 4) :

« Et quand on voit des images d'archives, on voit qu'il y a des ministres qui arrivent, pendant les travaux, et... Mais on ne voit pas trop les politiques d'ici, on ne les voit pas trop. J'ai regardé, on a l'impression qu'ils sont un peu de côté, de peur qu'ils s'accaparent le bébé ».

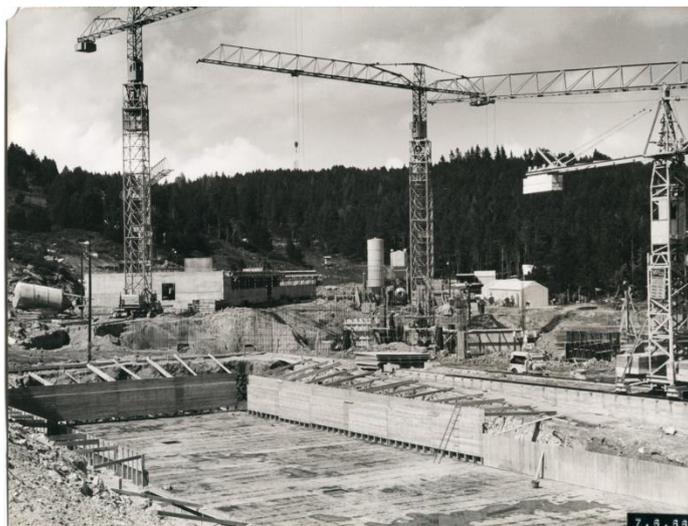


Figure 3 : Le chantier de construction du CNEA. Juin 1966. Source : archive privée



Figure 4 : Visite officielle du chantier. Été 1967. Au premier rang, en partant de la gauche, René Chamayou, Maire de Font-Romeu (2^{ème}) ; Roger Taillibert, architecte (3^{ème}) ; François Missoffe, ministre de la Jeunesse et des sport (4^{ème}) ; Marceau Crespin, directeur des sports (5^{ème}). Source : archive privée.

Encadré 1 : la mise en commun des ressources publiques

Le document ci-dessous présente le plan de financement et la répartition des ressources apportées par les pouvoirs publics, ministères de la Jeunesse et des sports, Education nationale et commune de Font-Romeu pour la construction du lycée et de ses équipements annexes. La clé de répartition entre les différents contributeurs fixe pour un budget primitif total de 44 266 316 francs les proportions suivantes :

Jeunesse et sports : 27 571 102 francs soit 62, 28 %
 Education Nationale : 9 961 032 francs soit 22,50 %
 Commune de Font-Romeu : 6 734 182 francs soit 15,22 %

2 -

SITUATION A FIN SEPTEMBRE 1968 (non compris Manège)

- 1°) LES BESOINS : Suivant réunion interministérielle du 3 Juillet 1968 à PARIS (lettre Jeunesse et Sports à M. le PREFET, du 10/7/68).
- a) Travaux exécutés, y compris travaux supplémentaires, révisions de prix et honoraires (voir tableau de position financière prévisionnelle au 20 Juin 1968 joint à la demande de crédits), = 43.631.316,00
 - b) Travaux complémentaires, honoraires inclus (suivant même lettre Jeunesse et Sports à M. le PREFET du 10/7/68). = 635.000,00
- Montant total des besoins = 44.266.316,00

2°) <u>LE FINANCEMENT</u> :	Normal avant 3/7/68	Complémentaire après 3/7/68	TOTAUX
<u>Jeunesse et Sports</u>			
- Subvention initiale pour les terrassements préliminaires =	1.190.000,00		
- Subvention opération principale, arrêté du 25 Mars 1968 =	21.105.500,00		5.760.746
- Subvention complémentaire par arrêté du 10 Juillet 1968 6.206.591,00 à 85 % =		5.275.602,00	
Totaux Jeunesse et Sports =	22.295.500,00	5.275.602,00	27.571.102,00
<u>Education Nationale</u>			
- Subvention initiale, par l'arrêté du 17 Juin 1966 =	9.476.288,00		
- Subvention complémentaire par arrêté du 12 Septembre 1968 =		484.744,00	9.961.032,00
<u>Commune de FONT-ROMEUE</u>			
- Emprunt initial au titre Jeunesse et Sports compris terrassements préliminaires =	3.934.500,00		
- Emprunt complémentaire à réaliser au titre Jeunesse et Sports 6.206.591,00 - 5.275.602,00 =		930.989,00	
- Emprunt initial au titre de l'Education Nationale =	1.085.670,00		
- Emprunt complémentaire à réaliser au titre Education Nationale 484.744 = 506.094 - 484.744 0,9562 =		21.350,00	262.435
- Emprunt complémentaire à réaliser pour solde des travaux compris Révisions et Honoraires (Commune seule) =		780.673,00	520.588
Totaux Commune =	5.020.170,00	1.714.012,00	6.734.182,00
TOTAL GENERAL			44.266.316,00

Des dispositifs locaux préfigurateurs d'enjeux nationaux ?

Le pouvoir structurant de l'Etat n'obère ni les appropriations ni l'inventivité des acteurs locaux qui, comme nous avons commencé à le suggérer plus haut ne se montrent guère passifs vis-à-vis du projet de CNEA. Dans la mesure où l'établissement constitue une innovation qui entrecroise plusieurs administrations, les acteurs de terrain sont en effet déterminants pour mettre en place puis donner vie à des dispositifs qui ne connaissent pas d'autre existence par ailleurs. Pour le dire autrement, si le projet est bien d'initiative nationale, sa mise en œuvre, nécessairement locale, sollicite l'imagination des dirigeants locaux pour son fonctionnement effectif. C'est ce constat qui permet de rappeler que la relation entre localité et Etat ne se réalise pas à sens unique et qu'à bien des égards ce qui se tisse et se trame localement est aussi source d'inspiration pour l'Etat comme autant de modèles à répliquer le cas échéant à l'échelle du territoire national. Nous voudrions donc montrer que le CNEA de Font-Romeu a aussi fonctionné comme un lieu d'expérimentations qui ont pu inspirer dans une large mesure les politiques sportives développées par le ministère des sports dans les années qui ont suivi.

Pour commencer, la difficulté à qualifier très précisément ce à quoi correspond le CNEA, à la fois établissement scolaire, sanitaire et sportif souligne non pas le caractère flou et indéterminé de l'objet mais bien plutôt l'extrême originalité du montage bureaucratique dont il a fait preuve. Mêlant des moyens financiers d'origines diversifiées et des personnels relevant de tutelles différentes, le CNEA est parvenu à agréger des ressources collectives dans un contexte politique d'inspiration gaulliste privilégiant alors la planification de manière relativement cloisonnée. Les récits des personnels affectés à l'établissement dès les commencements, qu'ils relèvent du ministère de l'Education nationale ou de celui du sport, certifient combien le projet dans sa finalité a largement primé sur les différences de statuts ou de corps et des obligations qui en découlaient. Innovant dans ses intentions et dans ses buts, le CNEA a suscité avant l'heure des formes de coopérations institutionnelles originales afin de traiter de façon transversale une question appréhendée dans sa réalité locale. Dès 1967, les ministres Christian Fouchet pour l'éducation nationale et François Missoffe pour le sport unissent ainsi leurs moyens pour constituer « l'annexe climatique et sportive mixte du lycée d'Etat Arago de Perpignan » qui servira de base initiale pour fonder le lycée de Font-Romeu (Encadré 2). Sans céder à une lecture proprement anachronique du dispositif, on ne saurait guère réfuter que s'initie ici un mode de résolution de problème qui sera ultérieurement répliqué sous le label de la cohésion sociale, pensé et imaginé pour traiter transversalement des projets locaux impliquant tous les services déconcentrés de l'Etat par lesquels les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports sont intégrées dans la direction générale de cohésion sociale à partir de janvier 2010. Portée au départ par deux tutelles ministérielles et impliquant la commune de Font-Romeu, le CNEA en tant qu'entité politique et administrative, reflétera très fidèlement par la suite la dynamique de décentralisation opérée par vagues successives, en engageant pour son fonctionnement le département des Pyrénées Orientales et la région Languedoc Roussillon puis aujourd'hui celle d'Occitanie, sans compter la présence du ministère de l'enseignement supérieur par la représentation du Staps. D'une certaine manière, le CNEA est une émanation de toutes les strates de l'action publique et tisse une sorte de nœud qu'il devient complexe de démêler à mesure que les différentes parties-prenantes s'y impliquent.

Toujours est-il qu'au moment de son édification, des solutions pragmatiques sont donc apportées afin d'ouvrir un chantier, au sens figuré (dans sa construction politique) comme au sens propre (les ouvrages de BTP), jusque-là inédit où un établissement scolaire, un lieu d'hébergement dédié à l'accueil des sportifs et des équipements sportifs de haut niveau sont édifiés sur un même site. Là encore, sans sacrifier à l'anachronisme, on ne peut manquer de remarquer la grande proximité du projet avec celui de l'Insep qui lui-même naît de la fusion en 1975 de plusieurs institutions relatives à la gestion de l'éducation physique (ENSEP) d'une part et du sport (INS) d'autre part. Si l'INSEP est le fruit d'une lente réflexion qui conduit à rassembler dans un même espace un ensemble d'établissements aussi connus sous le label des

« établissements de Joinville » (Simonet et Véray, 2003), le CNEA réussit à bien des égards près de huit ans d'avance sur l'INSEP un projet qui peine à se formaliser en région parisienne.

Enfin, la très forte intrication du scolaire et du sportif observée au CNEA, conduit les acteurs impliqués dans la vie du lycée de Font-Romeu à imaginer une succession d'aménagements afin de rendre compatibles la pratique intensive du sport et la poursuite d'études secondaires. Ces aménagements d'ordre principalement organisationnel sont en effet conçus autour de l'adaptation des emplois du temps et de la gestion planifiée des équipements sportifs, et ressemblent à s'y méprendre au dispositif dit des sections sport-études dont le développement apparaît dans sa forme institutionnelle en 1974⁹, soit près sept années après l'inauguration du lycée de Font-Romeu. De même, on ne peut guère manquer d'observer la très singulière adaptation de la fonction de censeur du lycée aux caractéristiques spécifiques des activités que l'établissement dispense, en faisant nommer comme premier censeur des sports (une appellation totalement inédite) un agent issu de l'éducation nationale à la trajectoire sociale et professionnelle très singulière (Encadré 3). Affecté d'abord à Font-Romeu avant d'être nommé en 1973 Directeur technique national de la fédération française de natation, il ne fait guère de doute que la première expérience a profondément marqué la seconde :

« J'avais pensé un aménagement des rythmes scolaires basé sur la réduction des temps de cours. Cela nécessitait une adaptation pédagogique, et le projet, soutenu par le ministère, se heurta aux syndicats. Je vis les limites de l'expérience de Font-Romeu et cela me décida : Le colonel Crespin me nomma [DTN de la Fédération Française de Natation]. J'arrivai à Paris en mars 1973 »¹⁰.

Il serait bien entendu totalement abusif d'affirmer que le CNEA est définitivement à l'origine des dispositifs particuliers que nous venons de décrire autour de la coopération interministérielle, l'installation de l'INSEP ou encore le développement des sections sport-études dans la mesure où le développement des sections sport-études naît plus probablement d'un ensemble d'expérimentations réalisées en plusieurs lieux du territoire national. Un « athlétisme études » est par exemple ouvert au lycée de Montrouge en 1969, ainsi qu'un ski-études en Savoie la même année (Mazot, 1995). Aussi, la proximité des dates plaide pour l'idée qu'il reste bien délicat d'attribuer la paternité du dispositif à un seul et unique acteur. L'épistémologie des sciences sociales invite de fait à la plus grande prudence quant à l'établissement d'une généalogie claire et indiscutable des processus bureaucratiques qui viennent à se mettre en œuvre. A la manière de la circulation des idées, dont on peine toujours à identifier l'exacte paternité tant elles se trouvent prises dans un contexte social indissociable, l'invention des dispositifs administratifs reste souvent bien difficile à attribuer à une seule institution. On l'a vu, Font-Romeu hybride nombre d'institutions, et ce dans des niveaux de strates et d'échelles territoriales très différents, qui rendent indiscernables les initiatives locales de celles de niveau national. Cette prudence étant de mise, il n'en demeure pas moins que ce qui s' imagine et se réalise à Font-Romeu est sensiblement préfigurateur d'initiatives qui se déploieront ultérieurement à l'échelle nationale. Constaté dans un autre domaine, celui du développement des politiques culturelles, le phénomène d'aller-retour entre le local et le national faisait écrire à son observateur que « les revendications locales colorent les politiques nationales » (Poulard, 2010). Nous pourrions aisément faire nôtre ce constat en matière de sport : le contexte local et les singularités de Font-Romeu ont sans conteste irrigué la réflexion politique au plan national.

Encadré 2 : Un exemple de coopération interministérielle

L'arrêté daté du 6 janvier 1967, reproduit ci-dessous, signale la co-signature des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des sports pour acter la création à Font-Romeu de l'annexe climatique et

⁹ La circulaire 74-136 du 08-05 créé 45 sections nationales et internationales et 10 sections régionales.

¹⁰ Eric Lahmy, « Quand Garoff se mouille », *L'Équipe Week-end*, 11 et 12 août 1979, p. 7.

puis une seconde année au CREPS de Talence, Gérard Garoff est reçu au concours d'entrée à l'ENSEP en 1954.

En 1957, Gérard Garoff obtient son CAPEPS et est nommé professeur d'EPS à l'école des métiers du bâtiment de Rennes.

Du 1er novembre 1958 au 1er mars 1961, Gérard Garoff met sa carrière de CTR natation entre parenthèses, au profit d'un service militaire qui durera 28 mois. Lorsqu'il retrouve son poste en 1961, il forme des cadres sportifs en Anjou et en Bretagne et entraîne les nageurs du Cercle Paul-Bert de Rennes. Il y retrouve Henri Sérandour, 3 ans plus jeune, avec qui il se partageait dans les années 1950 les records de Bretagne, et auprès duquel il fera équipe plus tard pour prendre le pouvoir au sein de la Fédération Française de Natation. Mais les piscines tardent à se construire en Bretagne et assez vite, Gérard Garoff souhaite changer d'horizons. La possibilité de rejoindre Font-Romeu apparaît en 1967.

« J'acceptai de m'y rendre, un peu par jeu, et aussi parce que je n'arrivai pas, en Bretagne, à marier pratique sportive et réussite scolaire. Une circulaire annonçait justement la création à Font-Romeu d'un lycée climatique et sportif, je me portai candidat, et le colonel Crespin m'accepta »¹¹.

Sa femme, Marie-Paule, nageuse du CN Brest, et alors fonctionnaire de l'Education Nationale sur un poste administratif, recevra un « coup de pouce » d'un Directeur Jeunesse et Sport pour être « plus ou moins détachée » à Font-Romeu. En effet, sa demande de mutation n'avait aucune chance d'aboutir car aucun poste de son grade n'était annoncé à la création sur le tout nouveau lycée de Font-Romeu. Suite à quelques « arrangements », elle rejoint son mari dans les Pyrénées et occupe le poste de « secrétaire de direction » pour le compte de l'Education Nationale. Gérard Garoff, lui, est nommé Censeur des Sports du lycée. En entretien, Marie-Paule Garoff explique : « Moi j'étais Education Nationale, Gérard était Jeunesse et Sport. Mais ça, c'était plus un partage budgétaire, certains étaient payés par l'EN, d'autres par le MS. Mais au final, tout le monde s'occupait un peu de tout le monde ». A ce titre, Gérard Garoff est à la fois directeur de la cité pré-olympique et a la charge des stagiaires sportifs qui viennent se préparer en altitude en prévision des prochains JO de Mexico, mais également censeur du lycée climatique et sportif avec toutes les fonctions classiquement attribuées à ce poste (gestion des emplois du temps ; gestion quotidienne des élèves). « C'était la première fois qu'un professeur de gymnastique accédait à une telle fonction, en raison de l'originalité du système qui intégrait le sport à l'éducation »¹².

« Aux débuts, nous trouvâmes un chantier. Pas de mobilier, quatorze personnes de service dans un établissement immense. Les athlètes faisaient le ménage et j'ai vu les Roumains champions du monde de volley-ball balayer eux-mêmes le gymnase. Pendant ce temps, nous préparions la rentrée de septembre tout en organisant les stages préolympiques de l'été »¹³.

Gérard Garoff s'emploie alors à faire de cet établissement un lycée expérimental qui fait la part belle aux sports (et non à l'éducation physique) en imposant à tous les élèves plusieurs heures de sports par jour. A l'époque, cette proposition est tout à fait originale dans le paysage français. Cela provoquera d'ailleurs quelques résistances du corps professoral (professeurs d'EPS non compris), inquiet de voir les emplois du temps scolaire ainsi dictés par les contraintes sportives.

¹¹ Eric Lahmy, *op. cit.*

¹² Les éléments cités dans ce paragraphe sont des extraits d'un entretien réalisé avec la femme et le fils de Gérard Garoff, le 16 février 2017.

¹³ Eric Lahmy, *op. cit.*



Septembre 1968 – Photo L'Indépendant du Midi – A. Jover

Gérard Garoff (à gauche) devance dans les couloirs du lycée de Font-Romeu Alain Mosconi (à droite), le champion français de natation. Alors licencié du Cercle des nageurs de Marseille, le tout récent médaillé de bronze des JO de Mexico vient passer son baccalauréat à Font-Romeu en dehors du calendrier académique.

Cette aventure romeufontaine va durer 6 ans, de février 1967 à avril 1973. Elle restera pour les Garoff une période extrêmement heureuse tant sur le plan professionnel (Gérard Garoff est très respecté, c'est une figure d'autorité dans l'établissement) que personnel (Les Garoff sont très introduits dans les cercles de la notabilité locale et bénéficient d'un réseau amical puissant et étendu. « Oh mais mon mari était assez... il aimait bien sortir, faire la fête, donc c'est pour ça qu'on a rencontré beaucoup de gens et on s'est liés d'amitié puisque... ah oui les restos tout le temps, qu'est-ce qu'on a fait comme soirées au casino ! On était jeunes hein ! »¹⁴).

Conclusion

Placé sous l'aile protectrice et bienveillante de l'Etat, et préfigurateur inspiré de dispositifs institutionnels originaux, le CNEA de Font-Romeu, fort de ses aller-retour entre le national et le local, semblait bien promis à un avenir radieux. Et pourtant... Achievé dans l'urgence, dans un climat relatif de tensions sociales¹⁵, le chantier a du s'accommoder tant bien que mal des rigueurs de l'hiver et montre de sérieuses malfaçons dès le début de son exploitation. Dans un courrier particulièrement explicite daté du 5 mai 1969, le proviseur du lycée s'adressait par exemple à l'inspecteur d'académie de Perpignan pour relater dans le détail la liste en 21 points des malfaçons qui gênent le bon fonctionnement de l'établissement : « [...] Mais nous tenons à signaler quelques malfaçons qui nous valent sinon des alertes graves, du moins des soucis à peu près constants, et dont quelques-unes pourraient avoir des conséquences dangereuses. » (Source : Archives Départementales des Pyrénées Orientales, cote 1183 W 22)

La coopération originale entre les deux ministères concernés semble rapidement faire place à une partie de cache-cache pour déterminer lequel prendra à sa (pleine) charge l'établissement. Une note de la direction des renseignements généraux datée du 3 mars 1969 en rappelle cruellement la réalité autour des éléments

¹⁴ Entretien semi-directif Marie-Paule et Patrice Garoff, 16 février 2017.

¹⁵ Une note de la direction des renseignements généraux datée du 9 décembre 1966 résume ainsi la situation : « Un reportage paru récemment dans la Dépêche du Midi a provoqué de vives réactions contre M. Chamayou maire de Font-Romeu et de nombreux hôteliers, auxquels les dirigeants et ouvriers du chantier préolympique reprochent de suivre une politique exagérément égoïste ». Source : Archives Départementales des Pyrénées Orientales, cote 1419 W 96.

suivants : « Des rumeurs persistantes circulent à Font-Romeu et plus précisément dans les milieux dirigeants du lycée selon lesquelles, l'Éducation Nationale envisagerait de se dessaisir de la gestion du lycée au profit du secrétariat à la Jeunesse et aux sports. Selon ce « bruit de couloirs » que rien n'est venu confirmer à ce jour, le fonctionnement serait entièrement à charge de la Jeunesse et sports. » (Source : Archives Départementales des Pyrénées Orientales, cote 1183 W 22). Aux premiers temps enthousiastes succède de fait une série de crises qui envisagent à chaque fois sa fermeture. La menace la plus pressante se repère sans aucun doute en 2004 où elle entraîne une forte mobilisation des acteurs locaux pour la sauvegarde de l'équipement¹⁶. Si nous évoquons en conclusion ces événements qui paraissent ouvrir sur des développements contemporains de Font-Romeu, c'est qu'ils nous semblent particulièrement significatifs du fort degré d'intrication des institutions concernées par la vie de l'établissement. Ayant connu les processus de décentralisation qui placent aujourd'hui le lycée sous le contrôle de la région, ainsi que le processus de déconcentration qui place le CREPS sous celui de la DRJS, le CNEA est comme une sorte de millefeuille institutionnel. Mélant au fond des échelles et des strates à la fois locales, régionales et nationales, ce qui semble en faire une faiblesse devient paradoxalement une force : plus personne ne peut aujourd'hui prendre seul la décision de le fermer, l'alliance entre local et national étant manifestement devenue inextricable !

Bibliographie

BARTCZAK, F., RAGE, J., « Invention de la nature et distinction sociale : l'exemple de Font-Romeu des années 1903 à 1939 » dans DELAPLACE J.-M., VILLARET S., CHAMEYRAT W. (dir.), *Sport et nature dans l'histoire*. Sankt Augustin: Academia Verlag, 2004.

BAUDET H., *De l'excellence sociale à l'excellence sportive, Font-Romeu : 1910-1968. (du Grand Hôtel au lycée Pré-Olympique de Font-Romeu)*, Mémoire de DEA, Université de Perpignan, 2002.

BERTRAND L., *Font-Romeu*, Flammarion, coll. « Les Pèlerinages », Paris, 1931.

BOURDIEU P., CHRISTIN O., WILL P.-E., « Sur la science de l'État », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2000, vol. 133, n° 1, p. 3-11.

FLEURIEL S., SCHOTTE M., « Des sportifs sans qualité ? Genèse du modèle étatique de production de l'élite sportive française », *Sociologie du travail*, 2015, vol. 57, n° 4, p. 422-445.

LE NOE Olivier, « Marceau Crespin a-t-il existé ? Éclairages sur une éclipse historiographique de l'analyse des politiques gaullistes du sport », *Sciences sociales et sport*, 2014, n° 7, p. 11-41.

MAZOT J.-P. « L'INS: il y a 50 ans. », *Revue EPS*, 1995, n°253.

POULARD F., *Conservateurs de musées et politiques culturelles l'impulsion territoriale*, la Documentation française, coll.« Musées-Mondes », Paris, 2010.

SIMONET P., L. VERAY, *L'empreinte de Joinville 150 ans de sport 1852-2002*, INSEP-Publications, coll. « Les Cahiers de l'INSEP », Paris, 2003.

¹⁶ La presse locale titre ainsi « Pour son lycée climatique, la montagne se mobilise. Entre 400 et 500 personnes sont venue porter en plaine le problème du lycée climatique de Font-Romeu. », Source : *L'indépendant*, 2004.